

# Que contiennent les produits capillaires ?

Réalisé en 2021 par la FEBEA  
Fédération des Entreprises de la Beauté





# Pourquoi ce guide ?

La FEBEA a le souci constant d'accompagner les fabricants de produits cosmétiques afin qu'ils assurent toujours mieux la protection des professionnels de la cosmétique et de leurs clients. La sécurité et la qualité des produits cosmétiques sont une priorité absolue pour la FEBEA et ses adhérents.

Une communication transparente est essentielle pour instaurer une relation de confiance avec les clients. De plus, depuis quelques années, les fabricants de produits cosmétiques sont confrontés à des remontées de leurs clients et de leurs distributeurs sur l'utilisation d'applications mobiles pour choisir les cosmétiques. Ils sont interpellés sur la composition des produits jugés dangereux par ces applications.

Dans ce contexte, la FEBEA propose ce guide pour répondre aux questions des professionnels de la coiffure.

Vous trouverez à la fois des éléments de réponse sur la sécurité des ingrédients le plus souvent mis en cause et des réponses aux questions que peuvent vous poser les clients.

## Ce qu'il faut savoir sur les produits capillaires que vous utilisez

La France est le leader mondial des produits cosmétiques et exporte dans le monde entier. Les produits capillaires font partie intégrante de ce patrimoine français et bénéficient également de l'aura de la haute coiffure française et d'entreprises leader dans le domaine.

Les produits capillaires que vous utilisez dans votre salon de coiffure, comme ceux destinés à vos clients, sont des produits cosmétiques, et sont couverts par une réglementation européenne très stricte : le règlement européen n° 1223/2009. Ces produits sont aujourd'hui parmi les produits de consommation les plus sûrs au monde.

### Est-ce que les produits sont sûrs ? OUI

Les produits cosmétiques sont systématiquement évalués par un toxicologue avant d'être mis sur le marché. Ce toxicologue est l'évaluateur de la sécurité du produit fini. Son travail ne peut être effectuée que par une personne qualifiée, possédant l'expérience professionnelle et les qualifications adéquates spécifiées par le règlement cosmétique Européen.

Cette évaluation de la sécurité des produits est mise à jour, dès lors qu'apparaissent des données nouvelles.

Cette évaluation se fonde sur celle des ingrédients contenus dans le produit.

De plus, lorsque des questions sont posées sur un ingrédient, un comité scientifique européen indépendant (CSCC) réalise une analyse de risque et émet un avis sur la sécurité d'utilisation de l'ingrédient.

Enfin dès qu'un produit est mis sur le marché, il fait l'objet d'une surveillance de la part du fabricant et peut faire l'objet d'inspection par les autorités à tout moment.

## Mes produits sont-ils testés sur les animaux ? NON

**Depuis 2004 les produits cosmétiques ne sont plus testés sur les animaux.**

En Europe, l'industrie cosmétique est la seule pour laquelle il existe une interdiction des tests sur animaux.

En effet, la réalisation de tests sur animaux sur le territoire de l'Union européenne est interdite pour les produits cosmétiques depuis septembre 2004 et pour les ingrédients cosmétiques depuis mars 2009.

De plus, il est également interdit de commercialiser des produits cosmétiques qui auraient été testés ou dont les ingrédients auraient été testés sur des animaux pour des raisons purement liées à la sécurité des produits cosmétiques, ces interdictions étant applicables en intégralité depuis 2013. Cela signifie que les résultats de ces tests ne seraient de toute façon pas utilisables pour commercialiser le produit.

Du fait de ces interdictions applicables à tous les produits commercialisés dans l'Union européenne, la revendication « Non testé sur animaux » est interdite, puisque cela pourrait être dénigrant à l'égard des autres produits cosmétiques en laissant penser qu'ils pourraient être testés sur animaux.

Autre conséquence de cette réglementation européenne, si certaines autorités de pays étrangers (Chine, USA...) exigent des tests sur animaux pour les produits cosmétiques vendus sur leur marché, les autorités et entreprises européennes militent pour une reconnaissance de tests alternatifs à ces expérimentations animales auprès de ces pays.

## A quel point dois-je me fier aux applications type « Yuka » ?

Comment fonctionnent-elles ?

Pour identifier un produit, les applications scannent :

- Soit LE CODE-BARRES du produit, aussi appelé code EAN13. Ce code n'a pas la vocation d'identifier les produits. Il vise à informer le distributeur sur des indications logistiques (poids et taille du produit, conditions de conservation...).

La limite de cette technique : la composition des produits cosmétiques est régulièrement modifiée pour tenir compte de l'évolution de la réglementation (nouveaux ingrédients autorisés, ingrédients soumis à restriction) et pour proposer au consommateur de nouvelles formulations. Pour autant, le code EAN ne change pas forcément, pour des raisons logistiques. Ainsi, le scan d'un produit via le code-barres peut conduire à l'analyse d'un produit différent de celui qu'a le consommateur entre les mains et lui attribuer des ingrédients qui ne sont pas présents.

- Soit LA LISTE DES INGREDIENTS : il est possible de scanner la liste des ingrédients et grâce à un système de reconnaissance graphique, d'identifier chacun de ces ingrédients.

La limite de cette technique : l'identification de la liste des ingrédients par photo pour les produits cylindriques et de petite taille pose des problèmes. La liste des ingrédients n'est pas forcément lisible et reconnaissable par ce procédé. A ce jour, une seule application n'utilise pas de base de données produits. Elle donne des informations uniquement sur les ingrédients.

Et si le produit cosmétique n'est pas reconnu ?

Lorsque l'application ne « reconnaît » pas le code-barres, cela signifie que l'information n'est pas disponible dans la base de données de l'application.

Le consommateur peut alors être invité à photographier l'emballage du produit avec la liste des ingrédients. Il appartient alors à l'éditeur de l'application d'incorporer l'information.

Les applications font appel à différentes sources de données pour connaître la liste des ingrédients associée au code-barres.

Les limites de ces sources de données : elles sont souvent ouvertes et modifiables par tous sans contrôle et sans vérification et peuvent comporter des erreurs factuelles.

De plus, la mise à jour de ces données est complexe : il existe environ 800 000 produits cosmétiques sur le marché européen dont un tiers change de formule tous les ans et 10% sont des nouveaux produits. Il est donc très difficile de maintenir ces applications à jour.

Dans les applications, le nombre de produits référencés varie de quelques milliers à plus de 120 000.

### **A RETENIR**

**Avec les applications existantes, l'identification des ingrédients contenus dans le produit est souvent source d'erreur**

## **Comment les applications jugent-elle les produits ?**

Les méthodologies d'analyse des applications sont variées et utilisent des sources diverses.

Un grand nombre d'applications partent du principe que la réglementation cosmétique européenne, pourtant la plus sûre au monde, n'est pas suffisante : certains ingrédients font l'objet d'un débat, que celui-ci soit fondé sur des bases scientifiques ou non. Elles proposent donc aux consommateurs d'éliminer ces ingrédients « controversés ».

Chaque application décide donc qu'il y a des ingrédients « dangereux » qu'elle classe selon le danger qu'elle leur attribue : « aucun danger », « risque limité », « risque moyen », « risque significatif » ; ou bien « controversé », « pas terrible », « satisfaisant », « bien ».

Sur cette base, des applications notent les produits, voire proposent des alternatives.

## Les limites de ces procédés

Les ingrédients cosmétiques contribuent à l'efficacité, la conservation, la texture, la couleur et le parfum des produits. Ils ne sont pas choisis au hasard et chacun d'eux fait l'objet d'une évaluation de la sécurité.

La réglementation cosmétique européenne comporte :

- une liste d'ingrédients ou de famille d'ingrédients interdits (environ 1600),
- une liste d'ingrédients dont la concentration est limitée,
- trois catégories d'ingrédients considérés comme sensibles font l'objet d'une autorisation spécifique de mise sur le marché : les colorants, les conservateurs et les filtres solaires.

Cette réglementation évolue très régulièrement, cinq à six fois par an, pour tenir compte des progrès de la science. Les décisions sont prises par les autorités sanitaires des Etats membres (en France : l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et la Direction générale de la santé) sur proposition de la Commission européenne. Elles reposent sur l'avis d'experts européens indépendants provenant des divers Etats membres réunis au sein du Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (CSSC).

## **A RETENIR**

Les applications ne jugent pas les ingrédients sur la base d'un consensus scientifique. On constate qu'elles portent des jugements différents pour un même ingrédient, leurs sources étant variables et non consensuelles. Ces ingrédients sont mis en cause pour des effets potentiels variés : irritation, allergie, perturbation endocrinienne, cancérogénicité. Certains de ces effets sont réels à des doses importantes ou pour certains consommateurs. D'ailleurs, certaines applications nuancent leur position selon la population à laquelle le produit est destiné.

D'autres de ces supposés effets sont des allégations scientifiquement infondées.

Beaucoup de ces ingrédients « controversés » ont fait l'objet d'évaluation régulière et récente par les experts indépendants du Comité scientifique européen pour la sécurité des consommateurs (CSSC).

**LES INGREDIENTS ET LES PRODUITS COSMETIQUES SONT DONC SURS.**

## L'application CLAIRE

La Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA) et la Société Française de Cosmétologie (SFC) ont développé l'application CLAIRE, destinée en priorité aux professionnels des cosmétiques, afin de leur fournir des informations précises et fiables sur les ingrédients cosmétiques et de les aider à répondre aux consommateurs.

L'application mobile CLAIRE décrypte les ingrédients des produits cosmétiques. Elle scanne la liste commençant par « INGREDIENTS » sur le produit.

CLAIRE comporte des informations sur plus de 25 000 ingrédients. Pour chacun, vous pourrez trouver son nom courant, son origine, sa fonction... CLAIRE n'a pas pour vocation de noter les produits cosmétiques.

L'application donne des informations sur les ingrédients, fondées sur les données scientifiques les plus récentes. Elle fournit donc toutes les informations nécessaires pour permettre de faire un choix libre et éclairé, y compris sur les ingrédients dits controversés.

Les autres applications mobiles utilisent le principe de précaution et déconseillent quasi systématiquement les ingrédients dits « controversés ». Or les ingrédients des produits cosmétiques mis sur le marché européen sont sûrs, conformément au Règlement cosmétique européen, dont le premier objectif est la sécurité des consommateurs.



## Qu'est-ce que l'allergie ?

L'allergie est le résultat d'une interaction entre une prédisposition personnelle et l'environnement (l'allergène) entraînant un dysfonctionnement du système immunitaire de l'individu.

L'allergie désigne donc une réponse individuelle anormale, excessive, du système immunitaire à une substance étrangère que l'on nomme alors un allergène.

Pour que l'allergie se développe il faut avoir été en contact au moins deux fois avec l'allergène.

Les allergènes cutanés sont des substances étrangères à l'organisme qui peuvent se fixer aux protéines de la peau et engendrer une réponse exagérée du système immunitaire. Il s'agit donc d'un phénomène individuel, plus ou moins fréquent dans la population selon le potentiel allergisant de la substance et les expositions à cette substance.

Ainsi, certains allergènes cutanés sont très connus tels que le nickel, le latex, certaines plantes ou encore certaines substances de parfumerie naturelles (on les retrouvera alors dans des fleurs ou des fruits) ou de synthèse.

Le traitement dans un premier temps sera un traitement symptomatique de la réaction cutanée. Puis, pour éviter les récurrences, il faudra identifier le ou les allergènes en cause de manière à éviter autant que possible de nouvelles expositions à ces substances.

## Des ingrédients « questionnés » mais sûrs !

### 1 COLORANTS CAPILLAIRES - LE TEST D'ALERTE D'ALLERGIE : POURQUOI ET COMMENT ?

Les allergies cutanées aux colorants capillaires sont rares : environ 1 cas pour 1 000 000 applications (utilisations). Ces produits font l'objet d'un encadrement très strict afin de garantir la sécurité des consommateurs.

- Leur usage est soumis à de nombreuses précautions d'emploi, clairement indiquées sur les emballages des produits et dans la notice.
- Un test d'alerte allergie doit être impérativement réalisé 48h avant la coloration.

#### **Test d'alerte allergie**

Le test d'alerte allergie doit être effectué avant chaque application de coloration, même dans le cas où la coloration capillaire a déjà été utilisée une première fois.

Ce test d'alerte d'allergie est impératif 48h avant la réalisation de la coloration. La méthodologie et des précautions d'emploi très strictes doivent être suivies, telles qu'une mise en garde en cas de tatouage au henné noir ou de réaction antérieure à une coloration.



## 2

## ALLERGÈNES DE PARFUMERIE

Les parfums peuvent contenir des substances allergisantes. Ainsi, certains allergènes cutanés sont très connus tels que certaines plantes ou encore certaines substances de parfumerie naturelles (on les retrouvera alors dans des fleurs ou des fruits) ou de synthèse. Vingt-cinq allergènes sont étiquetés sur les produits cosmétiques s'ils sont présents dans le produit. Cette information est destinée aux consommateurs allergiques à une de ces substances afin qu'ils évitent d'utiliser le produit.

Ces substances sont :

Alpha-isomethylionone – Amyl cinnamal – Amylcinnamyl alcohol – Anise alcohol – Benzyl alcohol – Benzyl benzoate – Benzyl cinnamate – Benzyl salicylate – Butylphenyl methylpropional – Cinnamal – Cinnamyl alcohol – Citral – Citronellol – Coumarin – Eugenol – Evernia furfuracea extract – Evernia Prunastri extract – Farnesol – Geraniol – Hexyl cinnamal – Hydroxycitronellal – Isoeugenol – Limonene – Linalool – Methyl 2-Octynoate

## Ce qu'il faut savoir sur la perturbation du système endocrinien

Une substance perturbatrice endocrinienne, est définie par un mécanisme d'action sur le système hormonal ET l'effet indésirable qu'elle provoque AINSI QUE le lien entre cet effet et ce mécanisme d'action.

L'identification d'un perturbateur endocrinien se fait par conséquent sur la base de toutes les données scientifiques disponibles qui permettent d'établir qu'une substance agit sur le système hormonal (mécanisme d'action) et qu'elle produit des effets indésirables en relation avec cette action sur le système hormonal. Ainsi, la pilule contraceptive agit sur les hormones sexuelles chez la femme et ce mécanisme d'action a un effet sur la reproduction en empêchant d'être enceinte, mais cet effet n'est pas négatif puisqu'il est recherché donc on ne parle pas de perturbateur endocrinien.

Autre exemple : après un repas, le sucre agit sur le système hormonal pancréatique en provoquant une augmentation de la production d'insuline. Ce mécanisme d'action est normal et il n'induit pas d'effet néfaste (le diabète en cas d'excès chronique de sucre est dû à un autre mécanisme d'action). Le sucre ne répond donc pas à la définition d'un perturbateur endocrinien car les trois critères ne sont pas réunis : il agit en effet sur les récepteurs hormonaux mais cette action ne se traduit pas par un effet néfaste sur la santé.

Les produits cosmétiques sont systématiquement évalués par un toxicologue avant d'être mis sur le marché. Cette évaluation est effectuée sur la base de toutes les données scientifiques disponibles sur les ingrédients inclus dans le produit et elle est mise à jour, dès lors qu'apparaissent des données nouvelles.

De plus, lorsqu'un ingrédient est mis en cause pour une potentielle toxicité, le comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (CSSC) réalise une évaluation de la sécurité de l'ingrédient, comprenant la revue de toutes les données scientifiques existantes quel qu'en soit le mécanisme d'action. S'il existe, le potentiel effet perturbateur endocrinien de la substance évaluée est donc couvert par ces évaluations de la sécurité.

### 3

## AMMONIAQUE

L'ammoniaque est un agent alcalin utilisé dans certains produits capillaires destinés à colorer les cheveux.

Cette substance est connue pour son odeur caractéristique et difficile à couvrir dans les formulations, et également pour son potentiel irritant (cutané, oculaire et respiratoire). De plus, il peut lui être reproché d'abîmer les cheveux lors de la coloration.

L'utilisation de l'ammoniaque dans des colorations d'oxydation est reconnue comme sûre par les experts européens et internationaux, pour les coiffeurs et pour les clients, dès lors que les précautions d'emploi qui figurent sur l'étiquetage ou la notice sont respectées.

Le respect des précautions d'emploi est donc fondamental pour une utilisation de ces produits en toute sécurité.

### 4

## HUILES ESSENTIELLES

Les huiles essentielles sont des ingrédients utilisés dilués dans de nombreux produits capillaires, à la fois pour leurs vertus odorantes ou actives.

Ces substances contiennent des composants pouvant présenter un potentiel d'irritation, d'allergie ou de phototoxicité, (c'est-à-dire provoquer une réaction cutanée en cas d'exposition au soleil).

Le faible pourcentage d'huiles essentielles présentes dans les produits capillaires permet une utilisation sécurisée de ceux-ci. Les huiles essentielles sont des ingrédients très actifs

qu'il convient de n'utiliser qu'en très faible concentration, et cette concentration diffère selon la nature des huiles essentielles. Comme tous les produits cosmétiques, ceux contenant des huiles essentielles, font systématiquement l'objet d'une évaluation stricte de leur qualité et sécurité sur l'Homme.

L'utilisation de certaines huiles essentielles et des produits qui en contiennent à forte concentration peut-être déconseillée chez les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes allergiques.

5

## **MIT (MÉTHYL ISOTHIAZOLINONE) ET MCIT (MÉTHYL CHLOROISOTHIAZOLINONE)**

La MIT et la MCIT sont des conservateurs qui ont été largement utilisés pour remplacer les parabènes, injustement décriés. Cependant, ces substances ont un potentiel allergisant et devant l'augmentation de cas d'allergies cutanées, l'industrie a décidé de son propre chef de limiter la MIT et a alerté les experts scientifiques sur le bien-fondé de cette décision.

La MIT et la MCIT ont finalement été interdites dans les produits cosmétiques non rincés, et très fortement limitées dans les produits rincés (temps de contact beaucoup plus court). Cela permet maintenant une utilisation sûre dans les produits cosmétiques rincés chez une personne non allergique. En revanche, les personnes déjà sensibilisées à la MIT ou à la MCIT doivent éviter d'utiliser des produits cosmétiques en contenant.

## **6 PARABENES (METHYLPARABEN, ETHYLPARABEN, PROPYLPARABEN ET BUTYLPARABEN)**

Les parabènes sont une famille de conservateurs très efficaces pour empêcher le développement des microbes dans les produits cosmétiques, et sont très encadrés par la réglementation européenne. La plupart des parabènes sont interdits en cosmétique car il manque des données scientifiques solides pour les évaluer, les seuls quatre parabènes autorisés dans les produits cosmétiques à des concentrations réglementées sont les plus connus scientifiquement : le méthyl, l'éthyl, le butyl et le propyl parabène. La sécurité d'utilisation de ces quatre parabènes, conservateurs très bien tolérés dans les produits cosmétiques, a été largement évaluée par de nombreux comités d'experts (européen, américain, danois, etc.), en envisageant une exposition exagérée et en prenant compte des potentiels effets de perturbation endocrinienne. Les experts en déduisent que les quatre parabènes (methylparaben, ethylparaben, propylparaben et butylparaben) sont sûrs d'utilisation dans les produits cosmétiques aux concentrations autorisées.

## **7 PERSULFATES**

Les persulfates sont des agents oxydants utilisés dans les produits capillaires destinés à décolorer les cheveux. Ces substances sont connues pour leur potentiel irritant et sensibilisant pour la peau et les voies respiratoires.

L'utilisation des persulfates et des produits de décoloration capillaire est sûre pour les coiffeurs et les clients dès lors que les précautions d'emploi qui figurent sur l'étiquetage ou la notice des produits sont respectées.

Le respect des précautions d'emploi est donc fondamental pour une utilisation de ces produits en toute sécurité.

## 8 PPD (P-PHENYLENEDIAMINE)

La P-PHENYLENEDIAMINE (PPD) est un colorant capillaire indispensable dans la majorité des colorations capillaires permanentes, son rôle est de colorer les cheveux. La PPD est essentielle aujourd'hui pour donner des nuances foncées et une couverture efficace des cheveux blancs.

Elle est accusée d'induire des allergies (sensibilisant).

La PPD est un allergène connu, mais le travail réalisé autour de la qualité et de la formulation des produits permet une utilisation sûre (en dehors des personnes sensibilisées). Des réactions rares peuvent néanmoins survenir, c'est pourquoi il est impératif de respecter les précautions d'emploi présentes sur le produit, par exemple :

- ne pas utiliser si vous avez déjà fait un tatouage temporaire au henné noir qui peut aussi contenir de la PPD,
- pratiquer systématiquement un test d'alerte allergie 48h avant,
- pour les professionnels toujours utiliser des gants.

Les personnes qui y sont allergiques doivent bien évidemment éviter d'utiliser des colorations contenant de la PPD.

## 9 RESORCINOL (ou RESORCINE)

Cet ingrédient est un colorant capillaire indispensable dans la majorité des colorations capillaires permanentes, son rôle est de colorer les cheveux.

Les concentrations en résorcinol dans ces produits cosmétiques sont faibles.

En ce qui concerne son activité endocrinienne et ses potentiels effets sur la santé du consommateur, vient d'être ré-évaluée récemment par les experts européens. A la lumière des données disponibles (pas de nouvelle donnée) les conclusions du comité scientifique (CSSC), qui confirment la sécurité d'utilisation du résorcinol en cosmétique (absence de risque), ne sont pas remises en question.

Dans ces conditions, son utilisation dans les produits cosmétiques est évaluée comme sûre pour la santé humaine selon les experts européens et français.



## 10 SILICONES (OU CYCLOSILOXANES )

Le terme silicone regroupe un grand nombre de substances : dans les produits capillaires, il s'agit essentiellement de la cyclopentasiloxane (D5) et de la cyclohexasiloxane (D6). Elles sont utilisées pour leur effet démêlant immédiat et la brillance qu'elles apportent aux cheveux

Toutefois, les cyclosiloxanes ont été considérées comme polluantes par accumulation et persistantes dans l'environnement.

Des mesures ont été prises par les experts européens pour limiter le passage des cyclosiloxanes dans l'eau, en limitant leurs utilisations à une très faible dose dans les produits rincés. Bien que les cyclosiloxanes soient des silicones volatiles qui, une fois appliqués sur la peau, s'évaporent très rapidement et sont ensuite dégradées par l'action du rayonnement UV, leur utilisation sera également fortement limitée dans les années à venir dans les produits non rincés.

## 11 SULFATES

Ce sont des agents lavants qui peuvent aussi être utilisés pour répartir de façon uniforme le produit lors de son utilisation. On les retrouve essentiellement dans les bases lavantes (shampoing).

Les sulfates sont accusés d'être irritants pour la peau et les yeux.

Les sulfates ont été largement évalués par les comités d'experts internationaux (Europe, USA), qui confirment à chaque fois l'innocuité de ces ingrédients en formulation cosmétique.

Aux concentrations habituellement utilisées dans les produits cosmétiques, les sulfates ne se révèlent pas irritants pour la peau ou pour les yeux. Leur utilisation est bien maîtrisée, et la tolérance du produit fini est systématiquement validée par des tests. Suivre les précautions d'emploi indiquées sur le produit permet une utilisation en toute sécurité.



## Les questions de vos clients

### **COMBIEN DE TEMPS PEUT-ON GARDER UN PRODUIT (TUBE DE COULEUR, SHAMPOING, MASQUE...) OUVERT ? ET S'IL EST FERME ?**

Pensez à respecter une gestion des stocks raisonnée ainsi vos produits non ouverts ne devraient pas arriver à péremption. Si malgré cela vous vous posez la question de la durée de vie d'un produit :

- Si le produit est non ouvert : s'il y a une date de péremption sur l'emballage, elle se trouve après la mention « à utiliser de préférence avant fin... » ou après le pictogramme de sablier. En l'absence de date de péremption demandez conseil au fabricant.
- Si le produit est ouvert : vérifiez s'il est fait mention d'une PAO (période après ouverture) avec le pictogramme sous forme de petit pot ouvert suivi du nombre de mois ou d'années.

### **COSMETIQUE EN VRAC (FONTAINE, DISTRIBUTEUR, RECHARGE), CONDITIONNEMENT CHEZ LE COIFFEUR, CE QUE JE DOIS SAVOIR :**

Dans le cas particulier du conditionnement sur le lieu de vente d'un produit non alcoolique (un shampoing, une crème....) en vrac dans un conditionnement réutilisable apporté par le consommateur, il conviendra de s'assurer visuellement que le conditionnement est adapté et propre, c'est-à-dire qu'il s'agit :

- du conditionnement d'origine du produit (celui documenté dans le dossier d'information du produit),
- OU
- de tout autre conditionnement développé à cette fin par la personne responsable.

De plus, les conditions/durée de réutilisation du conditionnement devront être précisées dans le Dossier Technique Produit afin d'être connues et respectées (ex. : nombre de réutilisations possibles / durée de vie du conditionnement).

### **A RETENIR :**

Les opérations de conditionnement sont réalisées en respectant les instructions du Dossier Technique Produit. L'identité et l'état de propreté des articles de conditionnement réutilisables sont vérifiés conformément au Dossier Technique Produit.

## **EST-CE POSSIBLE DE FAIRE DES MECHEs APRES UNE COLORATION VEGETALE ?**

Les résultats sont difficiles à prévoir et il y a un risque de résultats non attendus, l'éclaircissement et la couleur obtenus ne sont pas garantis.

Cela est déconseillé pour les couleurs végétales comprenant de *l'indigofera tinctoria*.

## **EST-CE POSSIBLE DE FAIRE UNE TECHNIQUE COMME UNE PERMANENTE, UN LISSAGE, COLORATION, APRES UN HENNE ?**

Cela est fortement déconseillé car le henné peut contenir des sels métalliques qui peuvent induire un risque de casse du cheveu.

## MA CLIENTE EST ENCEINTE

### QUELLES TECHNIQUES SONT POSSIBLES ?

Il est habituel de limiter au maximum l'utilisation de certains produits lors de la grossesse notamment les colorations capillaires, les décolorations, les défrisages...

L'évaluation de la sécurité des produits tient compte des usages raisonnablement prévisibles et de ce fait l'utilisation des produits par des femmes enceintes est prise en compte.

Aussi, la très grande majorité des produits peuvent être utilisés sans risque par les femmes enceintes, sauf contre-indication donnée par le gynécologue. En cas de doute, nous recommandons de poser la question à un médecin, notamment si cette dernière s'interroge sur une possible réaction allergique. Dans le cas exceptionnel où l'utilisation d'un produit est déconseillée chez la femme enceinte, un avertissement spécifique est présent sur le produit.

Pour le cas spécifique des produits de coloration, les données disponibles permettent de conclure à l'absence de risque spécifique pour les femmes enceintes et leur futur bébé, d'où l'absence de restrictions d'usage particulières pour cette population. Le risque d'allergie est lui bien identifié, pour toutes les catégories d'utilisateurs, et donc dûment mentionné sur les packs avec recommandation de faire un test d'alerte allergie avant chaque utilisation.

## **QUELS COMPLEMENTS ALIMENTAIRES PUIS-JE LUI RECOMMANDER ?**

Pour rappel les compléments alimentaires ne sont pas des produits cosmétiques il faut donc que vous contactiez le fabricant et conseillez à la cliente qu'elle prenne un avis auprès de son médecin ou de son pharmacien.

En effet, certains compléments alimentaires peuvent être dangereux pour les femmes enceintes et la grossesse est une période au cours de laquelle le choix des traitements en cas de réactions indésirables est limité.

## **MA CLIENTE EST SOUS TRAITEMENT ANTI-CANCEREUX**

### **QUE PROPOSER COMME SOIN, PRODUIT OU TECHNIQUE ?**

Certains traitements anticancéreux attaquent le bulbe des poils, provoquant ainsi une altération du système pileux : cheveux, poils, duvet. Cet effet est souvent réversible.

De plus, le cuir chevelu est irrité il n'est donc pas recommandé de réaliser une technique particulière sur une personne sous traitement anti-cancéreux.

L'Institut National du Cancer fournit des informations sur son site web :

<https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Qualite-de-vie/Prendre-soin-des-cheveux-et-de-la-peau/Conseils-pour-prendre-soin-de-ses-cheveux>) :

Ces conseils pour prendre soin des cheveux n'ont pas fait l'objet d'études scientifiques qui auraient démontré de façon indéniable leur efficacité, mais ils font partie des stratégies qui se sont révélées efficaces pour certains patients sans présenter de dangerosité, mais aussi 25

d'une façon plus générale dans le but de « ménager la chevelure » avant, pendant et après une chimiothérapie. Pour l'entretien des cheveux et du cuir chevelu la cliente se rapprochera de son médecin ou de son pharmacien pour des conseils. » (ref INCa). Les principaux conseils sont les suivants :

- éviter la chaleur du séchoir à cheveux, des bigoudis chauffants, des fers chauds, et ne pas faire de brushing ;
- éviter les colorations, balayages et permanentes ;
- éviter les nattages et les défrisages ;
- laver les cheveux la veille de la séance de chimiothérapie, puis ne plus les laver pendant trois à huit jours après la séance ;
- sécher les cheveux en les tamponnant avec une serviette plutôt qu'en les frottant ;
- ne pas exposer au soleil le cuir chevelu en cas de chevelure qui se raréfie ;
- ne pas laver les cheveux trop fréquemment ;
- utiliser peu de shampoing ;
- utiliser un shampoing doux et éviter les shampoings pour bébés qui ne sont pas adaptés ;
- utiliser une brosse douce ;
- utiliser éventuellement une huile sèche (huile de ricin, huile d'amande douce, d'argan...).

En cas de port de casque réfrigérant, il est recommandé de ne faire qu'un shampoing par semaine et d'hydrater le cuir chevelu avec une huile sèche en massant le cuir chevelu.

Après le traitement l'utilisation de shampoing doux deux à trois fois par semaine et d'huile sèche tous les jours est aussi recommandée jusqu'à la repousse des cheveux.

**ATTENTION en résumé sont à éviter :**

les shampoings pour bébé ; la chaleur : sèche-cheveux, eau trop chaude ; la coloration et décoloration, les mèches, les permanentes, le défrisage.

## **QUELLES TECHNIQUES (COLORATION, DECOLORATION, MECHEs, DEFRISAGE, PERMANENTE...) POUR LES JEUNES ET A PARTIR DE QUEL AGE ?**

Il est fortement conseillé d'avoir l'autorisation des parents pour toute technique réalisée sur une personne de moins de 16 ans.

Comme pour tout autre client, pensez à vérifier les précautions d'emploi écrites sur l'emballage et la notice, et assurez-vous qu'il n'a pas fait de réaction antérieure lors d'un tatouage au henné noir, n'a pas le cuir chevelu sensible, irrité ou abîmé et/ou d'éruption cutanée au niveau du visage et faites un test d'alerte allergie.

Pour mémoire l'Agence nationale de sécurité des produits de santé rappelle que les colorations permanentes ne doivent pas être réalisées chez les enfants de moins de 16 ans.

*Ce document est réalisé par le Département Scientifique & Réglementaire  
et le Département Communication de la FEBEA, avec la collaboration de ses membres.*

*Crédits photos : Istock, Pexels et Unsplash*

*La FEBEA, Fédération des Entreprises de la Beauté, est l'unique syndicat professionnel représentant les fabricants de produits cosmétiques opérant en France. Elle représente plus de 300 adhérents, dont 82% sont des TPE / PME. Ses adhérents représentent la quasi-totalité du chiffre d'affaires du secteur.*



137, rue de l'Université  
75007 PARIS  
Tél. 01 56 69 67 89  
[www.febea.fr](http://www.febea.fr)